

SCOPE

N° 20
MARS
AVRIL
2009

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1
Réagir pour obtenirÉTUDES >P2
Une facture qui fait fractureDOSSIERS >P2
Cohérence Paris-Bruxelles sur les phytosINTERVIEW >P3
Sommet du Végétal :
des choix solidement affirmésFOCUS >P3
DPI & DPA : entre craintes et satisfactionCLEFS >P4
Desserrer l'étreinte écologiste (suite)ORAMA
nos cultures, notre avenir

Réagir pour obtenir

ÉDITORIAL > PAR CHRISTOPHE TERRAIN,
VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE L'AGPM

Un bilan de santé idéologiquement prédéfini, un diagnostic délibérément erroné, une ordonnance économiquement destructrice : ainsi peuvent être traduits les arbitrages du Ministre de l'Agriculture relatifs à la révision de la P.A.C. Aucune prise en compte de l'effondrement du prix des grains et de l'inflation des charges, ni des restructurations et mutualisations déjà accomplies dans les filières des Grandes Cultures. Les justifications avancées pour relativiser la brutalité des décisions prises à notre égard - un environnement qui redeviendrait économiquement porteur, la nécessité de mieux légitimer la PAC - ne sont qu'arguties politiciennes. Le Gouvernement et son Ministère de l'Agriculture ont en fait arbitré en faveur d'une agriculture d'occupation du territoire sans se poser de questions de fond. Répondre aux difficultés de tel ou tel secteur en prenant arbitrairement « dans la poche » des autres, sans égard pour les défis qu'ils doivent relever, a-t-il jamais constitué un remède pertinent et surtout responsable ?

Au travers d'ORAMA, les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux avaient fait des propositions concrètes et courageuses, qui anticipaient sur l'évolution de la P.A.C. et qui étaient porteuses d'équité pour les différentes filières, y compris animales. Ces propositions n'ont pas été écoutées. Nous ne pouvons nous résigner. Nous devons au contraire réagir dans les départements, les régions et, ainsi, accompagner les démarches nationales en cours. Il faut faire

Christophe TERRAIN,
Vice-Président d'ORAMA, Président de l'AGPM

prendre en compte la situation économique réelle des exploitations de grandes cultures avant toute application de mesures. Il faut faire introduire de la progressivité dans les arbitrages rendus. Il faut refuser d'entrer dans la mécanique infernale imaginée par le Ministre de l'Agriculture, pour qui nous devrions nous partager le solde de nos paiements actuellement couplés après prélèvement. Parallèlement, l'action à conduire devra cibler des dispositifs correcteurs qui nous permettent de progresser en productivité et en compétitivité : second pilier de la PAC, plein accès aux facteurs de production, organisation économique accrue des filières, mesures fiscales, outils de gestion des risques... C'est l'enjeu de ces prochains mois.

ÉDITORIAL >

Une facture qui fait fracture

> UN EFFET INSUPPORTABLE DES PONCTIONS PRÉVUES SUR LES PAIEMENTS DIRECTS

Les premières évaluations qu'a faites ORAMA des décisions du ministre font ressortir une précarisation extrême des résultats pour une large proportion d'exploitations de grandes cultures

ORAMA a procédé à une première évaluation de l'impact que pourraient avoir sur le revenu en grandes cultures les ponctions sur les paiements directs décidées par le ministre de l'Agriculture. L'exercice a consisté à mesurer ce qui pourrait se passer en 2012 par rapport à 2006, année de résultats moyens. 2012 est l'année où la modulation supplémentaire imposée par l'Europe atteindra son plafond de 5% (en 2010, quand devront entrer en vigueur les prélèvements voulus par le ministre, elle sera de 3%).

ORAMA a retenu pour 2012 une hypothèse - purement théorique - de prix au producteur de 120 €/tonne en blé. Ces 120 € représentent par rapport à 2006 une hausse de 11,5% qui, appliquée aux autres espèces, amène à des hypothèses de 127 €/t en maïs, 106 en orge fourragère, 251 en colza, 236 en tournesol, 159 en blé dur et 138 en pois. En ce qui

concerne les charges, ORAMA a retenu un niveau supérieur de 15% à celui de 2006, donc moindre que l'estimation de 25% d'augmentation subie entre 2006 et 2009.

Sur ces bases, le résultat disponible par actif familial avant cotisations sociales s'établirait à 14 800 € en 2012 sur les exploitations de grandes cultures. Soit 60% de moins que les 37 000 € de 2006. Pour comparaison, le SMIC s'élève aujourd'hui à 15 850 € brut par an pour 35 heures de travail par semaine.

La proportion des exploitations de notre secteur sur lesquelles le résultat serait inférieur à 20 000 € s'accroîtrait très fortement. De 36% en 2006 (16% entre 10 et 20 000 € + 12% entre 0 et 10 000 € + 8% au-dessous de 0 €), elle passerait à 65% en 2012. Dans ces 65%, le sous-ensemble des 10 à 20 000 € resterait stable, celui de 0 à 10 000 € augmenterait presque de moitié (18%) et celui des exploitations à résultat négatif serait triplé (31%). Des évolutions pour 8 premières régions étudiées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Enfin, pour conserver les 37 000 € de 2006, il faudrait une progression de 45% des prix aux producteurs par rapport à cette année-là ou, par rapport aux hypothèses présentées plus haut, une hausse de 30%.

Même s'il faudra compléter ce travail en faisant varier les hypothèses et en y intégrant l'attribution des nouvelles aides en protéagineux et en blé dur (modalités encore inconnues, mais impact global faible de toute façon), il confirme déjà avec évidence que le Gouvernement va mettre les exploitations de grandes cultures dans une situation extrêmement précaire. ■

IMPACT POTENTIEL EN 2012 DE L'AMPUTATION DES PAIEMENTS DIRECTS AUX EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES

Proportions d'exploitations au-dessous de 0 € de résultat disponible par actif familial avant cotisations sociales

ALSACE		AQUITAINE		BOURGOGNE		CENTRE	
2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012
2%	28%	4%	36%	5%	26%	7%	28%
CH. ARDENNES		MIDI-PYRÉNÉES		PICARDIE		POITOU-CHARENTES	
2006	2012	2006	2012	2006	2012	2006	2012
1%	21%	11%	33%	7%	38%	7%	25%

Cohérence Paris-Bruxelles sur les phytos

> DISPONIBILITÉ DES PRODUITS : UN DISPOSITIF À SURVEILLER DE PRÈS

Tant dans le cadre de l'adoption du « Paquet Phytos » au Parlement européen, début 2009, que dans celui d'Ecophyto 2018 en France, la voix des producteurs a pu se faire entendre. Toutefois, la tendance est claire : l'évaluation des produits sera toujours plus stricte, leur utilisation plus encadrée et le regard que porte sur eux la société conduira de plus en plus à leur préférer des solutions alternatives.

Dans ce contexte, ORAMA entend être associé à l'expertise des solutions alternatives, éviter

les dérapages réglementaires et, bien sûr, empêcher les distorsions de concurrence. Sur ce dernier plan, il faut éviter notamment que le nouveau dispositif européen de mutualisation des homologations entre pays ne soit paralysé en France par des demandes abusives de dérogation.

Pour les exploitants, concrètement, le Paquet Phytos n'ajoute pas de contraintes en matière d'utilisation des produits à celles de la réglementation nationale et aux dispositions prévues par le Grenelle de l'Environnement.

Il confirme qu'un certificat deviendra nécessaire pour pouvoir appliquer ces produits (pour mémoire, celui-ci devra être mis en place d'ici quatre ans, son attribution reposant sur une formation initiale ou sur la validation des acquis de l'expérience).

C'est surtout à l'impact du Paquet Phytos sur la disponibilité des produits en Europe qu'il faudra être attentif : au fil de l'homologation des molécules nouvelles et de la réhomologation des substances actuelles, il faudra veiller aux effets du

durcissement des critères d'homologation qui a été décidé. Un suivi très précis de l'application des nouvelles règles et une forte réactivité pour défendre les solutions indispensables pour nos filières sont de mise. ■



Sommet du Végétal : des choix solidement affirmés

> BILAN DE SANTÉ, COMMUNICATION, FACTEURS DE PRODUCTION :
DE GRANDS ENJEUX POUR LES GRANDES CULTURES

Témoignage d'Anne-Claire VIAL, agricultrice dans la Drôme et administratrice de l'AGPM,
sur le 3^{ème} Sommet du Végétal, tenu à Strasbourg les 21 et 22 janvier



Anne-claire VIAL,
agricultrice dans la Drôme.

Qu'avez-vous retiré du Sommet du Végétal, où vous avez participé notamment à une table ronde sur les facteurs de production ?

C'était un congrès très dense professionnellement, où, de plus, d'excellents intervenants extérieurs - économistes, géographe, sociologue, consultants, scientifiques... - nous ont apporté des éclairages précieux... Le lobbyiste Daniel GUEGUEN, par exemple, a effectué une intervention très dynamique sur les voies à suivre pour influencer le plus possible sur les institutions européennes.

A propos de la table ronde, le plus frappant a été ce reflet qui nous a été donné de la méfiance persistante de l'opinion à notre égard, malgré les progrès accomplis pour produire mieux et une réglementation toujours plus draconienne. Le sociologue François Ewald nous a ainsi expliqué que pour notre société « néo-rousseauiste », l'agriculture est devenue menaçante !

Quels ont été les grands messages d'ORAMA ?

En premier lieu, ORAMA luttera avec acharnement pour que les producteurs accèdent autant que leurs concurrents mondiaux et

“
ORAMA n'a pas d'autre choix que de retrousser les manches.
C'est ce qu'elle fait.

européens aux facteurs de production les plus performants, comme les traitements de semences, les OGM, et bénéficient d'une politique ambitieuse de stockage de l'eau.

Mais pour cela, il faut que l'agriculture cesse d'être ballottée dans le débat sociétal et environnemental comme elle l'est aujourd'hui : il nous faut parvenir, sans nous nier, à rompre le cercle de l'incompréhension. C'est le deuxième grand message du Sommet et c'est l'objectif de la démarche « Pacte de confiance » (voir page suivante).

Sur le Bilan de santé, enfin, Orama s'était prononcée pour un rapprochement progressif des aides à l'hectare, ce qui était réaliste et permettait de répondre aux préoccupations de certains éleveurs. C'était une position courageuse en raison de la baisse des aides qu'elle pouvait déjà provoquer. En particulier, si l'on n'y prenait garde, dans des régions comme la mienne, où les références historiques sont élevées compte tenu du type des cultures. Les décisions survenues depuis lors sont d'autant plus inquiétantes et doivent être suivies de près.

Quel sentiment au moment du retour sur l'exploitation ?

Du Bilan de santé à la volatilité des marchés, en passant par le climat dû à la crise financière mondiale, les défis sont colossaux. ORAMA n'a pas d'autre choix que de retrousser les manches. C'est ce qu'elle fait. ■

DPI & DPA : entre craintes et satisfaction



La Loi de Finances rectificative pour 2008 fait évoluer deux importants outils de lissage fiscal, la DPI (Déduction Pour Investissement) et la DPA (Dotation Pour Aléas), cette dernière étant aussi un outil de gestion des risques.

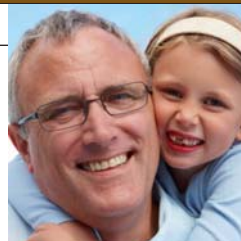
Jusqu'alors, il y avait un plafond global de 26 000 € pour ces deux mécanismes. Désormais, pour les exercices ouverts à compter de 2009, il y aura deux plafonds distincts, l'un de 20 000 € pour la DPI, l'autre de 23 000 € pour la DPA. Les montants reportables fiscalement sont donc globalement en augmentation, et certains aménagements rendent la DPA plus attractive. Ainsi, il est possible d'abonder le compte DPA jusqu'à 3 mois après la date de clôture comptable.

Toutefois, les sommes versées sur un compte bancaire au titre de la DPA ne pourraient plus être réintégrées en cas d'aléa économique. Or, en SCOP, le prix de vente constitue le principal facteur de variation du revenu. ORAMA demande donc que ce type d'aléas soit à nouveau couvert, afin que la DPA puisse devenir enfin attractive et efficace. ■

FOCUS

Desserrer l'étreinte écologiste (suite)

> MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ



Au Sommet du Végétal à Strasbourg, ORAMA a présenté sa démarche en faveur d'un « Pacte de Confiance » avec la société. Précisions sur cette opération dont les décisions françaises sur les aides ne doivent pas occulter la nécessité, au contraire

Le Secrétaire Général d'ORAMA l'expliquait dans le numéro 19 de SCOP Info : pour regagner du terrain sur les écologistes, avant d'employer toute autre mode de communication, il faut aller au contact des organisations qui « font » l'opinion. Sont visées par exemple les organisations de consommateurs, les mouvements écologistes, les associations familiales, les institutions des secteurs de l'éducation, de la culture, de l'économie.

De multiples rencontres

Tel est l'objet du programme de 2 ans, dit « Pacte de confiance », lancé au dernier Sommet du Végétal. Il vise à établir, partout en France, un dialogue constructif et durable avec ces organisations. Ce dialogue portera sur les problématiques leur tenant à cœur - qualité de l'alimentation, préservation de l'environnement, faim dans le monde, approvisionnement en énergie et matières premières, emploi etc. - et sur l'évolution des moyens que nous mettons en œuvre, en tant qu'agriculteurs, pour les traiter. L'objectif final, c'est d'enclencher un retour à la confiance qui nous permettra d'ajuster au mieux nos actes de producteurs à la fois aux exigences de l'environnement, aux impératifs de l'économie et aux enjeux de l'avenir.

Le dialogue naîtra de multiples rencontres en petit comité, hors de toute présence médiatique dans un premier temps, avec des interlocuteurs choisis par les spécialistes des relations publiques qui conseillent ORAMA. Elles auront lieu d'abord à l'échelle régionale, dans trois régions-test avant l'été, puis dans toutes à partir de septembre. Les rencontres à l'échelle nationale viendront plus tard.

3 à 5 porte-parole par région

Il y aura 3 à 5 agriculteurs(trices) « porte-parole » par région. Ils/elles recevront une formation appropriée et des informations spécifiques leur seront communiquées pour chacun de leurs rendez-vous, lequel sera suivi d'une analyse à des fins d'enseignement et de synthèse nationale.

Un rendez-vous sera toujours ciblé sur un ou deux des thèmes contenus dans le document « Pacte de confiance » (voir le *tableau*), les porte-parole ayant chacun leurs spécialités, mais bien sûr, les autres thèmes pourront être abordés au cours des échanges. Ils pourront l'être également ultérieurement, comme y incitera la brochure « Cultures végétales et société : le Pacte de

confiance », remise en fin d'entretien. Qui dit dialogue dit évidemment évolution : le contenu de ce Pacte de Confiance n'en est qu'à l'état de proposition, il est appelé à progresser, à s'enrichir.

Bien sûr, le déroulement de cette opération d'envergure fera l'objet de points réguliers dans des canaux d'information professionnels, de sorte que tout lecteur puisse s'y associer à son échelle.

PACTE DE CONFIANCE, LE DOCUMENT

Les thèmes autour desquels s'articulent les propositions des producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux

- 1 - Encore et toujours répondre à la demande alimentaire
- 2 - Oeuvrer à un approvisionnement stable
- 3 - Satisfaire la diversité de la demande des consommateurs
- 4 - Garantir la transparence de nos pratiques
- 5 - S'adapter et faire le meilleur usage de l'innovation
- 6 - Améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires (« pesticides »)
- 7 - Cultiver les promesses de la génétique des plantes
- 8 - Optimiser la gestion de l'eau pour l'irrigation
- 9 - Contribuer à un essor responsable des bioénergies
- 10 - Être acteurs d'une chimie de plus en plus verte
- 11 - Soutenir et stimuler l'emploi
- 12 - Faire vivre le paysage, agir pour la biodiversité

> COURRIER

La directive nitrates prévoit l'obligation d'implanter un couvert hivernal en zone vulnérable. Cette disposition sera-t-elle totale dès 2009 ?

ORAMA a obtenu auprès des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie de la souplesse dans la mise en place de cette obligation et des adaptations concernant le taux de couverture hivernale pour les campagnes 2009-2011, afin de tenir compte des réalités agronomiques dans les exploitations.

Ainsi chaque arrêté départemental peut-il prévoir, par exemple, la gestion des repousses de culture plutôt que la mise en place d'une CIPAN, ou encore une dérogation à l'obligation de couverture hivernale dans certaines terres argileuses.

scopinfo@orama.fr

> AGENDA

63^{ème} Congrès de la FNSEA
31 mars au 2 avril à Poitiers (86)

Formations CETIOM
« Faire face à l'orobranche du colza »
22 avril à Niort (79)

Formations CETIOM
« Intérêt du semoir de précision pour le colza et le tournesol »
14 mai 2009 à Villedieu sur Indre (36)
29 mai 2009 à Surgères (17)

« Les Culturelles »
ARVALIS, CETIOM, FNAMS, ITB, UNIP
3 et 4 juin à Boigneville (91)

> CONTACTS

AGPB > www.agpb.fr
> contact@agpb.fr

AGPM > www.agpm.com
> contact@agpm.com

FOP > www.prolea.com
> fop@prolea.com

ORAMA
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction :
P. AUGUSTE, G. DUBLINÉAU, L. ESPRIT, H. LE STUM, S. MARQUIS,
T. PERINET, R. RIVIÈRE, F. TOCCHET.
Conception : avril en ville - Impression : Groupe CORLET.
Rédaction achevée le 09/03/09